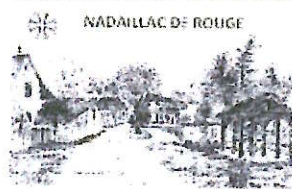


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/06/2023
046-214602096-20230609-DE_2023_016-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 09 juin 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Votants: 9

Date de la convocation: 01/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX

Représentés: Nathalie LEYDIS par Francis CHASTRUSSE, Agnes EHRENFELD par Agnes LEBRUN REDOULOUX

Excusés: Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Florence LAFAGE

Objet: Adhésion de Nadaillac de Rouge au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI. - DE_2023_016

Monsieur Francis CHASTRUSSE Maire expose aux membres, que la collectivité de Nadaillac de ROUGE s'est rapproché(e) du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion.

Où l'exposé de Monsieur Francis CHASTRUSSE Maire et après en avoir délibéré, la collectivité de Nadaillac de Rouge décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . D'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- . de charger Monsieur Francis CHASTRUSSE Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- . de désigner Madame Christine BOSREDON, première adjointe comme déléguée de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- . de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.

Pour Copie conforme à l'original

A Nadaillac de Rouge,
Les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire

Francis CHASTRUSSE



Acte Rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 12/06/2023
publié le 12/06/2023
Le Maire, Francis
CHASTRUSSE